

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Encadré PRÉ-RENSEIGNÉ par le service instructeur

Dénomination du projet :	Projet urbain du carré de l'imprimerie
N° du projet ONAGRE :	n° 2024-02-29x-00241
N° de la demande ONAGRE :	2024-00241-030-001
Préfet(s) compétent(s) :	Hautes-Alpes
Bénéficiaire(s) :	3F Sud

MOTIVATIONS et / ou CONDITIONS

Le projet de démolition des bâtiments du « carré de l'imprimerie » à Gap dans le but de la construction de logements sociaux au même emplacement impactera la nidification d'une trentaine de couples de martinets noirs installés dans ces bâtiments vétustes.

La DDEP présentée par le BE Ecomed avec l'appui des associations « LPO » et « martinets d'ici et d'ailleurs » est de bonne qualité, bien que les prospections chiroptères, effectuées en hiver, mériteraient d'être complétées par des enregistrements en période de reproduction.

Deux mesures sont proposées pour les martinets nicheurs :

- l'installation de 30 nichoirs de substitution dans deux lieux très proches des bâtiments actuels durant la période des travaux (3 années) ;
- l'intégration de 150 nichoirs permanents à intégrer dans les bâtiments qui seront construits à la place des bâtiments actuels.

Ces deux mesures, qui ont prouvé leur efficacité dans d'autres projets similaires sont cohérentes avec les enjeux et le suivi assuré par les deux associations locales assurera un contrôle satisfaisant de celles-ci.

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FAUNE* ou son suppléant	<input type="checkbox"/>
EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FLORE* ou son suppléant	<input type="checkbox"/>
EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) MER* ou son suppléant	<input type="checkbox"/>
CSRPN PLÉNIER** – AVIS N° _____ - _____	<input type="checkbox"/>

* Pour les dossiers relevant d'affaires courantes. L'avis est unique et inclut le cas échéant les volets faune, flore et mer

** Pour les dossiers relevant d'affaires non courantes telles que définies par le CSRPN

AVIS :

Favorable

Favorable sous condition(s)

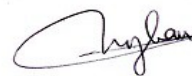
Défavorable

Défavorable avec recommandation(s)

Fait à : Jouques

Nom / Prénom : Gilles CHEYLAN

Le : 27 février 2023



Signature :